

SERVICE DE SOINS A DOMICILE

Pour personnes âgées et personnes dépendantes

SECTEUR
D'INTERVENTION
du SSIAD



Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) constitue un maillon essentiel du soutien à domicile. Il est présent sur le secteur depuis 1988

Association 1901 à but non lucratif,

I.C.L.

2 Avenue Renier Acorre
77160 PROVINS

Tél. : 01.60.67.67.15

Fax : 01.60.67.05.34

Courriel : ssiad.provins@orange.fr

Imprimerie de Nangis_0117

ICL S.S.I.A.D.

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

Pour personnes âgées,
malades ou en perte d'autonomie



Intervention à domicile 7jours / 7

Sur les Ex cantons de Provins et Villiers St Georges

LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (S.S.I.A.D.)

Nos objectifs



- **FAVORISER LE MAINTIEN** et le retour à domicile en assurant, sur prescription médicale, des prestations des soins d'hygiène et de confort.
- **VENIR EN AIDE** aux proches et aux aidants dans la prise en charge à domicile.
- **ÊTRE UNE ALTERNATIVE** à l'hospitalisation et à l'entrée en institution médicalisée.

Avec qui ?

31 professionnels travaillent au sein du SSIAD :

- 1 infirmière coordonnatrice,
- 4 infirmier(e)s,
- 21 aides-soignant(e)s
- 2 administratifs
- Et 1 directrice

Chacun est attentif à vos besoins et travaille en collaboration avec vos proches, vos aidants et tous les professionnels médicaux et paramédicaux.

Nos actions

- **SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT** : toilette, habillage, lever, mobilisation au fauteuil, aide et surveillance à la prise du traitement médicamenteux, réfection du lit...
- **SOINS INFIRMIERS** : bilan sanguin, préparation du traitement médicamenteux, prise en charge du diabète, pansement, ...

Comment ?

- **SUR PRESCRIPTION MEDICALE**,
La première étant pour un mois, il vous sera demandé son renouvellement tous les 3 mois, sans limite de renouvellement.
- **SELON LES BESOINS ET LES ATTENTES** de la personne qui souhaite bénéficier de nos services ; une première visite appelée « visite d'évaluation » est effectuée par l'infirmière coordonnatrice.



Où et Quand ?

Les soignants du S.S.I.A.D interviennent sur le territoire des anciens cantons de PROVINS et VILLIERS ST GEORGES, soit une grande part des 40 communes de l'intercommunalité provinoise (→ Voir carte au dos).

Les interventions sont possibles de 3 fois / semaine jusqu'à 7 jours /7, matin et soir, de 7h00 à 12h00 et de 16h30 à 19h30.

Combien ?

- **NOS INTERVENTIONS NE SONT PAS LIMITEES DANS LE TEMPS**, elles demeurent jusqu'à ce que l'état de santé le justifie et jusqu'à ce qu'il y ait une ordonnance en cours de validité.
- **AUCUNE PARTICIPATION FINANCIERE** ; les soins sont pris en charge à 100%. le S.S.I.A.D. est totalement financé par la caisse d'assurance maladie (CPAM).